

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel : Mairie.Dausse@free.fr

Nombre de membres en exercice :13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant participé au vote : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Affiché le 16 décembre 2022

SÉANCE DU 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 06 décembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUÉRIN, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU, VIALLAT, GILLES, MARCHIPONT & LAPORTE, Mrs BROUAT, BORIE, CAZETTE, GUERIN, DELMAS, DEVROUX & PASQUIER,

Excusé : Mme POMMIES Martine

Secrétaire de Séance : Mr BORIE Sébastien

ORDRE DU JOUR

- **Démission du 1^{ier} adjoint-nouvelle organisation du conseil municipal**
- **Indemnités des adjoints**
- **Prime de fin d'année des agents communaux**
- **Déménagement de l'APC- Réaménagement de la mairie**
- **Modification des horaires de l'agence postale**
- **Réaffectation du local de l'APC en local commercial**

- **Questions diverses :**
Remise des coffrets aux agents le vendredi 16 décembre à 19h
Choix de la date des vœux 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents

2022-46

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU
1^{ier} ADJOINT AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 et notamment l'article 3 relatif à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal du 02 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à Mr Bernard CAVAILLÉ, 1^{ier} Adjoint, délégué aux affaires communales en matière de bâtiments communaux ;

Vu la lettre de démission de Mr Bernard CAVAILLÉ du conseil municipal et donc de ses fonctions de 1^{ier} adjoint en date du 21 novembre 2022, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 01 décembre 2022 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mr Bernard CAVAILLÉ, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément au procès-verbal d'installation du conseil en date du 25 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir : - il prendra rang après tous les autres ; - toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et 0 voix CONTRE,

- de fixer le nombre d'adjoints au Maire à quatre ;
- que l'adjoint nouvellement élu occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mr Sébastien BORIE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Marie-Hélène VIALLAT et Mr Michel BROUAT.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de Mr le Maire, Gilbert GUÉRIN, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- | | |
|--|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 12 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 12 |
| e) Majorité absolue : | 7 |

CANDIDAT : Sébastien BORIE

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres

BORIE Sébastien : 12 douze

Mr Sébastien BORIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Adjoint, et a été immédiatement installé.

Mr le maire propose de remonter Mr PASQUIER Jean-Pierre (3^{ème} adjoint) au rang supérieur, et donc de le nommer 2^{ème} Adjoint.

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 3^{ème} et 4^{ème} ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 et notamment l'article 3 relatif à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu la délibération 2022-46 du 13 décembre 2022 confirmant le nombre d'adjoints à quatre.

➤ ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mr GUERIN Gilbert, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art.L.2122-4,L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30% de l'effectif du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **QUATRE** le nombre des adjoints au maire de la commune.

1 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1.1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 12
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c)	: 12
e-Majorité absolue	: 7

Ont Obtenu :

Mme GILLES Chantal

DOUZE (12) Voix

1.2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Mme GILLES Chantal a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

2 ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

2.1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposée)	: 12
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c)	: 12
e-Majorité absolue	: 7

Ont Obtenu :

Mr DEVROUX Éric **DOUZE (12) Voix**

2.2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Mr DEVROUX Éric a été proclamé 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé

3. CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 13 décembre 2022 à 21h30, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire

2022-47

RÉVISION DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Mr le maire rappelle au conseil municipal les délibérations 2020-7, 2020-8 du 25 mai 2020 et 2020-37 du 09 décembre 2020 fixant les indemnités du maire et des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Mr le Maire propose de fixer les indemnités aux adjoints comme suit :

- Indice brut 1027 X 10.70%, abattement de 32.5 %, soit 1027 X 7.22 % pour le 1^{ier} Adjoint
- Indice brut 1027 X 10.70%, abattement de 70%, soit 1027 X 3.21 % pour le 2^{ème} Adjoint
- Indice brut 1027 X 10.70%, abattement de 70%, soit 1027 X 3.21% pour le 3^{ème} Adjoint
- Indice brut 1027 X 10.70%, abattement de 70%, soit 1027 X 3.21% pour le 4^{ème} Adjoint

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents
et avec effet au **01 janvier 2023** ;

- ❖ De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints ainsi que ci-dessous :

- 1^{ier} Adjoint : **1027 X 7.22 %**
- 2^{ème} Adjoint : **1027 X 3.21%**
- 3^{ème} Adjoint : **1027 X 3.21%**
- 4^{ème} Adjoint : **1027 X 3.21%**

2022-48

PRIME DE FIN D'ANNEE DES AGENTS COMMUNAUX

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'attribuer une prime de fin d'année aux agents communaux.

Le R.I.F.S.E.E.P n'ayant pas été mis en place, il propose comme les années précédentes de remplacer l' I.F.S.E et le C.I.A par des cartes cadeaux .

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'octroyer des cartes cadeaux comme précisé ci-dessous :

Bénéficiaires :

▪ Agent de maîtrise (Mr Roques)	Montant 210€
▪ Adjoint technique territorial 2 ^{ième} classe (Mme Macialeck)	Montant 200€
▪ Adjoint technique territorial 2 ^{ième} classe (Mme Azzopardi)	Montant 120 €
▪ Adjoint Administratif territorial 2 ^{ième} classe (Mme Gaudry)	Montant 200 €
▪ Adjoint Administratif territorial 2 ^{ième} classe (Mme Martin)	Montant 120 €
▪ Adjoint d'animation territorial 2 ^{ième} classe (Melle Haas)	Montant 170 €
▪ Adjoint Administratif territorial 2 ^{ième} classe (Mme Couve)	Montant 120 €
▪ Adjoint technique territorial 2 ^{ième} classe (Mme Fourteau)	Montant 50 €
▪ Agent d'animation transports scolaire (Mme Delmouly)	Montant 50€

Soit un montant total de 1 240.00€

- ✓ **CONSTATE** que la délibération est approuvée par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
- ✓ **Constate que** la somme nécessaire est prévue au budget 2022 à l'article 6232.

2022-49

DEMENAGEMENT DE L'APC-REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Mr le maire rappelle la délibération 2022-45 concernant le déménagement de l'agence postale communale au sein des locaux de la mairie.

Des devis ont été demandés pour ce réaménagement, isolation thermique de l'entrée de la mairie afin de réaliser ces travaux d'aménagement dans le bureau du secrétariat actuel, ouverture dans le mur afin d'intégrer le comptoir d'accueil de l'APC et différents petits travaux de maçonnerie.

Seul un devis de la SARL MENUISERIE COPE, d'un montant de 6 906.00€HT a été reçu à ce jour (isolation thermique de l'entrée, changement de porte d'entrée).

Le bureau d'accueil sera réaménagé afin de pouvoir accueillir les deux postes, accueil et secrétariat, dans le même espace. Les plans sont en cours de réalisation.

Mr le maire précise que La Poste peut financer les travaux d'aménagement de l'APC à hauteur de 50% du coût réel avec un maximum de 20 000.00€ sur 3ans.

Pour ces travaux, la commune a également la possibilité de demander une aide de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL.

Mr le maire pense pouvoir finaliser le déménagement fin du 1^{er} trimestre 2023.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **REITERE** son accord pour l'aménagement de l'agence postale communale au sein des locaux de la mairie,
- **AUTORISE** Mr le maire à engager ces travaux d'aménagement
- **AUTORISE** Mr le maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la DETR ou DSIL
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2022-50

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier les horaires d'ouverture de l'APC suite à la démission d'un des deux agents d'accueil de l'agence postale.

Après analyses des possibilités, il propose les horaires d'ouverture suivants à compter du 01 janvier 2023 :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- L'agence postale sera fermée un vendredi sur quatre et ne sera plus ouverte les samedis matin.

Ces nouveaux horaires ont été approuvés par l'agent en charge de l'agence postale communale.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de retenir les horaires d'ouverture suivant
 - lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 09h à 12h
 - un vendredi sur quatre fermée
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2022-51

REAFFECTATION DU LOCAL DE L'APC EN LOCAL COMMERCIAL

Mr le maire rappelle au conseil municipal que l'agence postale va déménager dans les locaux de la mairie fin du premier trimestre 2023.

Le local actuellement occupé par l'APC sera donc vacant.

Il propose au conseil municipal de réaffecter ce local en local commercial.

Des travaux de réhabilitation seront à prévoir, différents selon l'artisan ou le commerçant intéressé par la location de ce nouveau local commercial.

Mr le maire explique que pour la réalisation de ces travaux, la commune peut demander des subventions au titre de la revitalisation des centres bourgs (DETR, subvention départementale).

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la proposition de Mr le maire concernant la réaffectation du local de l'agence postale communale en local commercial ;
- **CONSTATE** que des travaux de réhabilitation vont être à faire
- **AUTORISE** Mr le Maire à demander des subventions au titre de la revitalisation des centres bourgs, pour aider au financement de ces travaux, auprès de l'ETAT et du Département
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre, zéro abstention

QUESTIONS DIVERSES

Remise des coffrets aux agents le vendredi 16 décembre à 19h

Mr le maire invite le conseil municipal à participer à cette remise de cadeaux de fin d'année au agents suivi du verre de l'amitié

Choix de la date des vœux 2023

Mr le maire propose à l'assemblée de retenir la date du 14 janvier 2023 à 18h30 pour la cérémonie annuelle des vœux du maire

Travaux salle des fêtes

Les travaux de rénovation énergétiques de la salle des fêtes ne débutent pas .
En effet, Territoire Energie n'a toujours pas de réponse à la MAPA concernant les travaux de rénovation et consolidation de la toiture de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h